

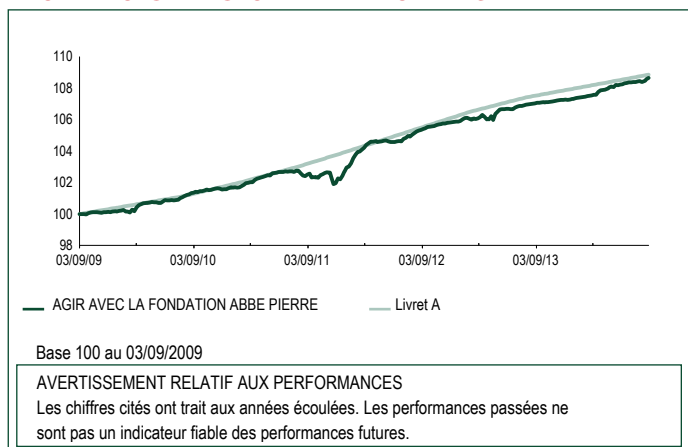
FCP de partage alliant investissements solidaires et investissement socialement responsable. Son objectif est d'obtenir une performance supérieure à celle du Livret A par une allocation diversifiée (au moins 80% de produits de taux et au plus 10% d'actions) en fonction de critères financiers et éthiques (sociaux, environnementaux et de gouvernance) et des investissements en titres d'entreprises solidaires non cotées agissant dans le domaine du logement très social (10% maximum). Don à la FONDATION ABBE PIERRE de 50% des revenus annuels.

**Actif net :** 16,97M€  
**Valeur liquidative au 28/08/2014 :** 161,77€  
**Durée de placement recommandée :** > 2 ans  
**Objectif de performance :** Livret A  
 (1,25% depuis le 01/08/13)



Performance globale sur 3 ans

### INFORMATIONS DE RISQUE ET DE PERFORMANCE



### Faits marquants

Le mois d'août a été dominé par l'exacerbation des tensions entre la Russie et l'Ukraine, le cessez-le-feu entre Israël et le Hamas ainsi que par les exactions d'ISIS. Sur le front de la politique monétaire, le séminaire de Jackson Hole, qui portait cette année sur l'évaluation de la dynamique du marché du travail, a permis aux banquiers centraux de faire passer des messages. Malgré des données conjoncturelles positives, le discours équilibré de Janet Yellen a permis une détente des taux d'intérêt. Mario Draghi a insisté sur la nécessité de poursuivre les réformes structurelles et d'assouplir la politique budgétaire pour lutter contre la déflation (0,3% en août versus 2% pour l'inflation cible de la BCE). La conjoncture demeure morose en Europe (baisse de l'indice IFO, contraction du PIB en Allemagne et en Italie). La réunion de la BCE du jeudi 4 septembre sera donc l'objet de toutes les attentions. Enfin, le gouvernement Valls 2 a été formé : le discours est marqué par une réaffirmation du soutien à une politique de l'offre mais les mesures concrètes qui seront prises demeurent pour l'instant à préciser. Dans ce contexte, les taux ont fortement baissé et les courbes de taux se sont aplaties. Les taux en Europe sont au plus bas ; l'Eonia a même fixé en territoire négatif en fin de mois. Les bourses ont corrigé début août avant de rebondir fortement en fin de mois. L'euro a poursuivi sa baisse face au dollar.

Au cours de la période du 31 juillet au 28 août 2014, les marges de crédit ont baissé de 6 points de base sur la zone 1-3 ans (69 points de base en clôture - iBoxx Euro Corporates 1-3 ans). Le taux du livret A est fixé à 1% depuis le 1er août 2014.

Performances au 28/08/2014	YTD	1 mois	3 mois	2013	2012	5 ans
<b>AGIR AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE</b>						
Performance flat*	1,24	0,19	0,40	1,34	3,10	8,73
<b>Livret A</b>						
Performance flat*	0,82	0,10	0,31	1,59	2,26	8,89
<b>EUROPERFORMANCE**</b>						
Performance catégorie	3,49	0,53	0,64	5,12	7,84	18,20
Classement	151/166	124/175	101/171	132/143	118/125	71/81

Don global 2013\* 102 020,00 € Don unitaire\* 1,03€

\*Source Ecofi Investissements \*\*Source Europerformance

Indicateurs de risque	Fin de mois		31/12/2013	
Sensibilité taux*		0,36		0,23
Sensibilité crédit*		1,11		1,25
Exposition actions*		0,00		0,00
Exposition devise*		0,00		0,00
Volatilité fonds** (52 semaines)		0,72		0,87
Volatilité indice** (52 semaines)		-		-
Tracking error**		-		-
Ratio de Sharpe**		1,00		0,69
Ratio d'information**		-		-
VaR 95% - 1 semaine*		-		-

\* Source Ecofi Investissements : calculs par transparence - \*\* Source Europerformance

### CARACTERISTIQUES

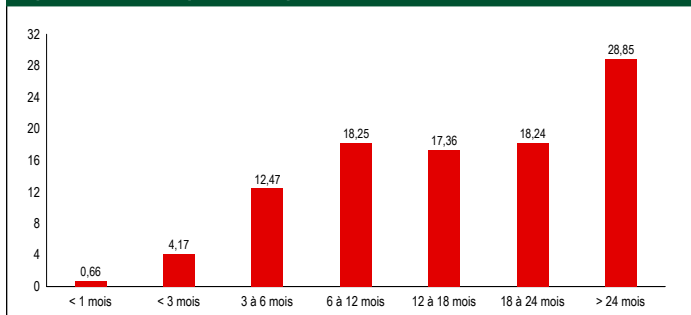
FCP Mixte de Capitalisation et de Distribution  
 Code ISIN : Part C - FR0010626184  
 Fréquence de valorisation : Hebdomadaire  
 Société de gestion : Ecofi Investissements - SGP agréée par l'AMF n° GP97004  
 Dépositaire : Crédit Coopératif  
 Conservateur : Crédit Agricole titres (actifs autres que monétaires) Crédit Coopératif (actifs monétaires)  
 Date de création : 17/07/2008  
 Classification AMF : OPCVM diversifié

**Classification EUROPERFORMANCE :** Diversifiés internationaux - dominante taux  
**Indice de référence :** Livret A  
**Conditions de souscription :** chaque jeudi (J) avant 10h sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1  
**Frais de gestion directs maximum :** 0,10% TTC de l'actif net  
 Le FCP comportera également des frais de gestion indirects, détaillés dans le prospectus  
**Commission de souscription :** 0,50% maximum (non acquis)  
**Commission de rachat :** Néant  
 OPC non coordonné

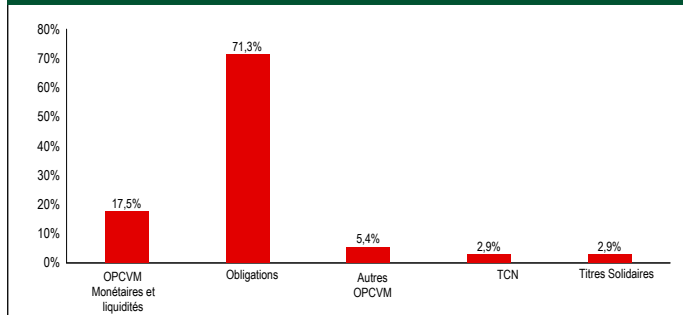
Document réservé à une clientèle professionnelle

STRUCTURE ET COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 28/08/2014

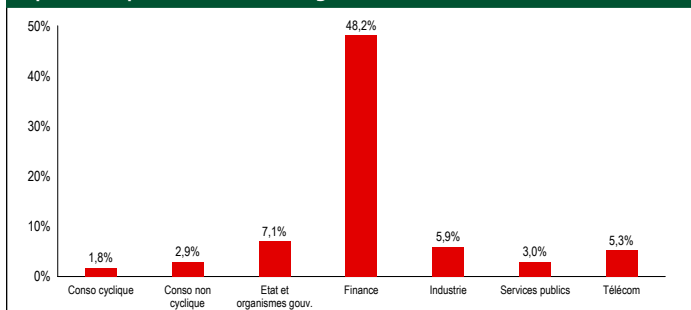
Répartition du risque crédit par maturité \*



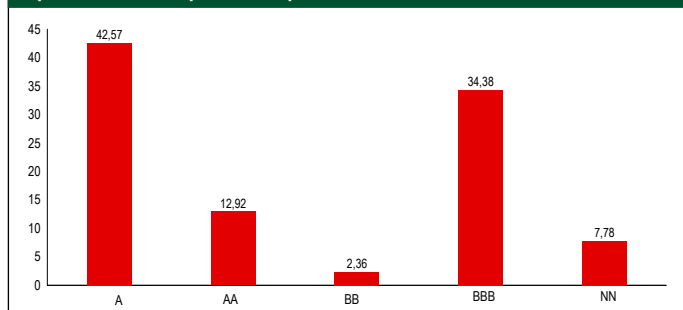
Répartition par instrument financier



Répartition par secteur des obligations (hors OPC)



Répartition du risque crédit par notation \*



\*Le risque crédit est calculé par transparence et ne tient pas compte des pensions livrées ni du risque de contrepartie.

Principales lignes solidaires\* du FCP

Libellé	Pondération (en %)
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE (Part B)	5,4
HABITATS SOLIDAIRES	1,6
PACT AVEYRON	0,7
ALTERNA	0,6

Principales lignes\* obligataires du fonds

Produits de taux	Pondération (en %)
BFCM EURIBOR 3 MONTHS 17,5 bps 10/02/201	4,7
CREDIT AGRICOLE SA 3,10% 29/01/2016	4,3
BBVA 3.5% 25/02/15	4,3
SANTAN 1.15 02/10/15	4,2
RABOBK Float 11/18/16	4,1
BPIFRA E3M+0.10 03/27/15	4,1

Principales lignes\* OPC du fonds

OPCVM	Pondération (en %)
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE (I)	14,5
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE (Part B)	5,4

Source Ecofi Investissements

% Investissements en titres solidaires : 8,3%

Nombre de lignes en portefeuille : 32 dont 2 OPCVM

\* Des commentaires sur les caractéristiques extra financières de tous les titres investis en direct sont disponibles sur : [http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Commentaires ESG et solidaires FCP Agir Fond. Abbe Pierre.pdf](http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Commentaires_ESG_et_solidaire_FCP_Agir_Fond_Abbe_Pierre.pdf)

Autres indicateurs

Volatilité hebdomadaire sur 3 ans	1,0
% en titres de sociétés non notées long terme	10,1%
% en actions ou parts d'OPC non consolidés	19,9%
Fourchette sensibilité AMF	-1,00/3,00

Extrême de la sensibilité historique	-0,22/1,02
Délai de recouvrement	7 jours
Plus forte perte historique mensuelle	-1,26%

Ce produit a obtenu le label FINANSOL garantissant le sérieux, la transparence et le respect des critères solidaires. [www.finansol.org](http://www.finansol.org)

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque lié aux investissements solidaires. Une quote-part des frais de fonctionnement et gestion peut être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM. Avant toute souscription, il convient de prendre connaissance du prospectus simplifié de l'OPCVM disponible auprès de la Société de gestion ou le site [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

### Principe d'investissement solidaire, ISR et de partage

Les entreprises solidaires financées font l'objet d'une analyse solidaire (utilité sociale et/ou environnementale de l'activité...) en plus de l'analyse financière classique (secteur d'activité, organisation et management, équilibre de l'exploitation...) Pour les titres cotés, la gestion ISR se caractérise par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et de choix des valeurs en complément des critères financiers traditionnels. Le processus ISR Engagé sélectionne les entreprises les plus responsables en matière ESG et exclut celles qui font face à des controverses majeures. Il aboutit à 500 entreprises éligibles pour l'Europe et 300 pour la zone Euro. L'analyse ESG couvre la totalité des titres en portefeuille hors titres solidaires. Un fonds de partage reverse par ailleurs une partie de ses revenus ou de sa performance annuels à une association ou fondation d'intérêt général partenaire du fonds.

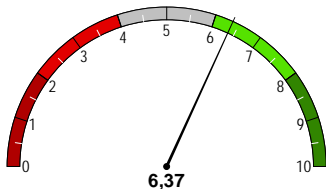
Le filtre ISR souverain limite l'investissement dans les Etats les moins bien notés en responsabilité institutionnelle et sociale, et protection de l'environnement de notre univers de 36 pays (les obligations émises par 4 Etats sont exclues et celles de 9 Etats sont limitées dans les portefeuilles).

[http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Code\\_de\\_Transparence\\_pour\\_les\\_fonds\\_ISR\\_Engages.pdf](http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Code_de_Transparence_pour_les_fonds_ISR_Engages.pdf)

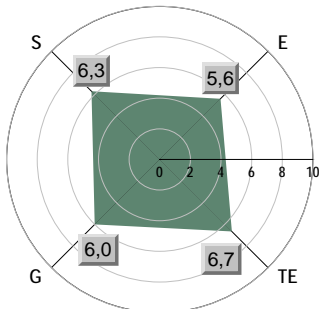
### Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la touche Ecofi

Environnement	Social	Gouvernance	Touche ECOFI	
Prévention et contrôle des pollutions	Santé et sécurité des collaborateurs	Indépendance et diversité du Conseil d'Administration	Equilibre des pouvoirs	Relations responsables avec les clients et les fournisseurs
Système de management environnemental	Respect des droits syndicaux	Prévention de la corruption	Egalité hommes-femmes et non-discrimination	Rejet des paradis fiscaux

### Note ISR globale du fonds (/10)



### Note ISR du fonds par domaine (/10)



**Notes ISR :** La note ISR Globale du fonds et celle du domaine ESG varient de 0 à +10

#### Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : Touche Ecofi (30%).

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

### Focus ESG sur une entreprise

Le PACT de l'Aveyron est une association qui produit et gère des logements en faveur des personnes défavorisées depuis plus de 40 ans dans le département de l'Aveyron. Elle gère 75 logements d'insertion à destination de personnes qui n'offrent pas toutes les garanties exigées par le parc privé. Elle mène également des projets très spécifiques comme des « logements passerelles » pour des personnes en très grande difficulté.

<http://www.pactaveyron.com/>

### Actualité solidaire, ISR et de partage

Découverte de « L'Impact investing » et Baromètre Finansol 2013

« L'impact investing » consiste à investir dans une entreprise, une organisation ou un fonds dans le but de générer à la fois un impact social, environnemental et un retour financier. Il est né aux États-Unis en 2007. La finance solidaire française s'apparente à « l'impact investing ». Aujourd'hui, nous considérons que les fonds « d'impact investing » représentent 100 milliards de dollars d'encours, chiffre qui devrait être multiplié par 5 d'ici à 2020 selon Monitor Institute.

En France, 600 millions d'euros sont directement investis dans des entreprises solidaires d'après le Baromètre Finansol 2013. Ce Baromètre montre une croissance de 28% de l'épargne solidaire sur un an qui dépasse désormais les 6 milliards d'euros. Les financements solidaires ont soutenu près de 2 300 entreprises en France, créé ou consolidé 22 000 emplois et permis à 3 500 personnes en situation d'exclusion de trouver un logement décent.

### Liste des 5 entreprises les mieux notées en ESG (/10)

Valeur	Secteur	Pays	Note ESG globale*	Décile	E	S	G	Touche ECOFI	Poids fonds
Snam rete gas	Services publics	Italie	8,2	1	8,1	6,9	7,5	9,7	3,1%
Bnp paribas **	Finance	France	7,1	1	6,0	8,2	6,8	7,4	2,4%
Bfcm	Finance	France	6,9	1	3,6	8,0	7,0	8,6	6,7%
Telecom italia spa	Télécommunications	Italie	6,9	1	5,3	6,5	6,3	8,9	2,4%
Agence française de déveloç	Finance	France	6,8	1					3,1%

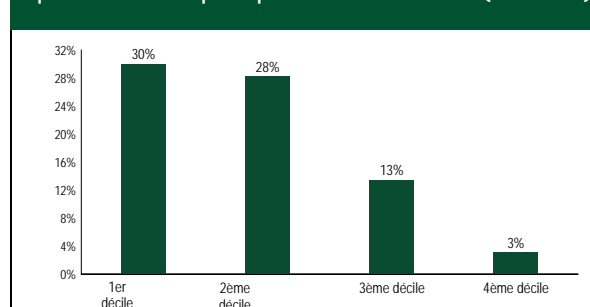
\*\*Le titre BNP PARIBAS a été désinvesti entre le 02/07 et le 03/07 suite à son passage en controverse de niveau 4 et conformément à notre filtre ISR Engagé

### Liste des 5 entreprises les moins bien notées en ESG (/10)

Valeur	Secteur	Pays	Note ESG globale*	Décile	E	S	G	Touche ECOFI	Poids fonds
Autoroutes paris rhin rhone	Industrie	France	5,1	4	5,4	4,2	3,9	6,5	3,1%
Unicredit spa	Finance	Italie	5,3	3	4,7	5,4	5,4	5,5	3,1%
Casino guichard perracho	Conso non cyclique	France	5,5	3	5,1	5,5	5,1	6,3	3,0%
Telefonica emisiones sau	Telecom	Espagne	5,6	3	5,3	7,4	4,5	5,2	3,0%
Santander consumer finance	Finance	Espagne	5,7	3	4,9	5,4	5,2	6,8	4,3%

\* Les émetteurs notés par Ethifinance ou Sustainalytics n'ont qu'une note ESG globale.

### Répartition des entreprises par décile de notes ESG\*\* (en % actif)



\*\* par rapport à notre univers monde noté (2100 entreprises). Source Ecofi Investissements

### Répartition des lignes solidaires



## Glossaire ISR et solidaire

**Critères ESG** : Il s'agit des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Exemples : Développement de produits et services « vert »; Contrôle des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie; Santé et sécurité des employés; Egalité hommes-femmes; Indépendance et expertise des administrateurs; Rémunérations des dirigeants.

**Développement durable** : "Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (Rapport Brundtland, 1987). Ce concept intègre au moins trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

**Entreprise solidaire** : Une entreprise solidaire est une entreprise non cotée qui répond au moins à l'une des caractéristiques suivantes : au moins un tiers de ses salariés sont des personnes éloignées de l'emploi (en insertion, travailleurs handicapés...), l'entreprise est constituée sous forme d'association, de coopérative, ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, et la moyenne des rémunérations des cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas cinq fois le SMIC.

**Engagement** : Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en Assemblée générale d'actionnaires.

**ESG** : Ce sigle est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse ISR.

**Fonds d'exclusion** : L'investisseur éthique sélectionne les lignes de son portefeuille en écartant d'entrée de jeu les secteurs non-conformes à sa propre déontologie, comme le tabac, l'alcool, le nucléaire, l'armement ou la pornographie. Il fait ensuite son choix parmi les autres valeurs de la cote. Bref, il applique un filtre d'exclusion à son univers d'investissement. L'investisseur en développement durable, quand à lui, n'exclut aucun secteur d'activité. Il cherche plutôt à sélectionner les entreprises faisant preuve d'une politique sociale et environnementale proactive, tous secteurs confondus. Il applique donc un filtre positif, dont l'intérêt est de valoriser les meilleurs éléments et d'inciter les mauvais élèves à rejoindre le peloton de tête.

**Fonds ISR** : Les fonds d'"Investissement Socialement Responsable" (ISR) ou "éthiques" désignent les fonds intégrant de façon systématique et traçable dans leur sélection de titres une analyse des pratiques ESG des émetteurs (entreprises, Etats, collectivités territoriales). Il existe des fonds ISR actions, monétaires, obligataires, de private equity etc.

**Fonds de partage** : Lorsqu'il souscrit à un fonds de partage, un investisseur accepte de reverser tout ou partie des revenus ou de la performance du placement à une association ou une fondation d'intérêt général, préalablement définie parmi les partenaires du fonds. Les revenus donnés ont la nature fiscale de don et bénéficient des avantages fiscaux qui y sont liés.

**Fonds solidaires** : Un fonds solidaire investit entre 5 et 10 % de son actif en titres d'entreprises solidaires et le reste, soit 90 à 95%, en titres classiques (actions, obligations...), éventuellement gérés selon un processus ISR, comme c'est le cas chez Ecofi Investissements. Le label Finansol distingue l'ensemble des placements d'épargne solidaire. Finansol est une association professionnelle, représentée dans la plupart des régions françaises par des équipes bénévoles. Finansol fédère les financeurs solidaires et des établissements financiers. Sa mission est de développer la solidarité dans l'épargne et la finance..  
<http://www.finansol.org>

**Fonds thématiques ou sectoriels de développement durable** : L'approche thématique consiste à choisir des entreprises actives sur des thématiques ou secteurs qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux du développement durable : les énergies renouvelables, l'eau, la santé, le changement climatique, l'éco-efficacité, le vieillissement de la population etc. Cette approche seule n'est pas, selon Novethic, assimilable à de l'ISR stricto sensu, dans la mesure où les émetteurs ne sont pas analysés sur leurs pratiques ESG. Pour pouvoir parler de gestion ISR, elle doit donc être combinée à d'autres approches systématiques du type sélection ESG, exclusions normatives ou engagement actionnarial. C'est le cas pour Ecofi Développement Durable qui intègre dans son processus de gestion une analyse de la performance RSE des entreprises.

**Indices éthiques** : Certaines agences de notation sociale et environnementale se sont associées à des fournisseurs d'indices boursiers pour créer des indices spécifiques qui intègrent des critères ESG. La sélection des entreprises se fait en général par leur intégration dans l'indice en raison de leur bonne performance en RSE.

**Notation ISR** : Ou "notation extra-financière". Elle a pour objectif d'évaluer la performance RSE (cf. ci-après) des entreprises et autres émetteurs grâce à l'analyse de critères ESG adaptés à chaque secteur. La notation ISR émane pour l'essentiel des agences de notation sociale et environnementale.

**Principes pour l'Investissement Responsable** : Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion au sens large. <http://www.unpri.org/principles/french.php>

**Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises** : La RSE est l'application des principes du développement durable à l'entreprise. Il s'agit pour les entreprises d'intégrer, en sus des critères économiques usuels, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance propres à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes. La mise en place d'une stratégie RSE consiste pour les entreprises à s'engager dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale, ayant un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, les relations avec les fournisseurs, la gestion des pollutions etc.

**Sélection ESG** : Mode de gestion ISR basé sur la sélection ou la pondération des émetteurs en fonction de leur performance sur les critères ESG contrairement à l'exclusion. L'analyse des critères ESG s'appuie sur différentes sources telles que: agences de notation, ONG, syndicats, brokers, entreprises elles-mêmes et analyse ISR effectuée en interne par l'équipe dédiée de la société de gestion. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes: best in class, best in universe ou encore best effort.